

par la présence d'une clavette 18 solidaire du bloc 17 et pénétrant dans une gorge circulaire conjuguée, aménagée à la surface externe de ladite douille.

La région postérieure du pied-support est raccordée à la paroi enveloppante d'un boîtier de lampe 19, perforé pour la ventilation d'une lampe 20 montée sur un porte-lampe 21a solidaire d'une platine 21, ladite platine antérieure formant un porte-condenseur.

Cette lampe à filament centré est du type de celles qui sont utilisées dans l'industrie automobile.

Un transformateur électrique 23 est relié au porte-lampe par un fil 24 qui traverse le pied-support et à un cordon 25 qui sort à la partie postérieure du boîtier de lampe.

Le pied-support forme, dans sa partie postérieure, une contre-platine pourvue de deux ressorts à lame bombée 26, située de part et d'autre de l'ouverture du tube 7.

Un passe-vue 27, formé par une plaque est inséré dans la fente qui subsiste entre la paroi postérieure de la chambre 5 et la platine 21, ce passe-vue étant appliqué sur cette platine par les ressorts 26.

Dans la forme d'exécution représentée, la plaque 27 est pourvue d'un profilé 28, formant ainsi un couloir pour les bandes de montage des vues diapositives, des fenêtres de projections étant aménagées face à face dans la plaque 27 et dans le profilé 28.

L'ouverture antérieure de la chambre 5 est fermée par un écran de projection 29 bombé, obtenu dans une matière transparente à face interne dépolie. La forme de cet écran 29 est celle de l'image donnée de la vue diapositive au travers de l'objectif, à grande clarté, mais à faible aplanétisme, d'un prix de revient avantageux. Un tel écran peut être matricé dans une plaque de matière plastique, convenablement ramollie pendant l'opération.

Cet écran 29 est retenu par son bord contre une tranche 30 découpée à la forme conjuguée, d'une visière 31 formant cadre.

La visière 31 est en conséquence obtenue par pliage, le pli externe 32 enveloppant la tranche antérieure de la paroi de la chambre 5. Le pli interne reçoit une lunette 33, encastrée dans la visière, lunette dont le bord postérieur est découpé pour former des agrafes marginales 34, de retenue de l'écran.

Le fonctionnement de cet ensemble, simple et bon marché, est évident et la netteté et la luminosité des projections sont remarquables.

Le passe-vue 27 pourrait être remplacé instantanément par un autre passe-vue présentant des ergots de roulement de disques porte-vue, au lieu du couloir à bandes 28.

Il va de soi en outre que, sans sortir du cadre

de la présente invention, on peut apporter des modifications aux formes d'exécution qui viennent d'être décrites.

RÉSUMÉ

La présente invention comprend notamment :

1° Un projecteur d'examen de vues diapositives dont l'écran de projection translucide, incorporé, a une forme bombée correspondant à celle de l'image projetée par un objectif à grande clarté et à faible aplanétisme.

2° Des formes d'exécution d'un projecteur tel que spécifié sous 1°, comportant en outre les principales particularités suivantes, applicables isolément ou en diverses combinaisons :

a. L'écran bombé en matière transparente est pourvu d'une face postérieure dépolie;

b. L'écran est en matière plastique conformée par matricage;

c. L'écran ferme une chambre de projection dont la paroi arrière supporte un tube lisse de porte-objectif, ce dernier étant attelé par une fourche à une vis de mise au point commandée par une douille pivotante solidaire d'un disque moleté, ce dernier passant dans une fente d'accessibilité ménagée dans la paroi de la chambre de projection;

d. La chambre de projection est montée sur un socle qui supporte également un boîtier de lampe, séparé de la chambre par un couloir de réception d'un passe-vue;

e. Le passe-vue amovible dans son couloir est plaqué sur une platine porte-condenseur qui ferme la partie antérieure du boîtier de lampe, grâce à des ressorts à lame fixés sur la paroi arrière de la chambre de projection;

f. Le passe-vue comporte un couloir pour des bandes de montage des vues ou des ergots de roulement pour des disques de montage en éventail desdites vues, ledit passe-vue comportant les fenêtres de projection;

g. La chambre de projection renferme un transformateur d'alimentation de la lampe;

h. Le porte-lampe et la lampe sont d'un type courant dans l'industrie automobile;

i. L'écran est solidaire d'une visière qui coiffe la lèvres antérieure de la chambre de projection, visière à lèvres inférieure rabattue et découpée au profil de l'écran, la fixation de l'écran résultant de l'encastrement, sur ladite lèvres inférieure, d'une lunette à agrafes de retenue dudit écran;

j. L'axe optique de projection est légèrement ascendant, la chambre de projection étant montée sur un socle creux fermé par une porte antérieure.

FRÉDÉRIC KAFTANSKI.

Par procuration :

MASSALSKI et BARNAY.